LE ROY
HORS DE PAGE.

A LA ROYNE
Mere.

M. DC. XVII.

Case
F
39
.326
1617a5

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

LE ROY HORS DE PAGE.

A la Royne Mere.

IE suis Roy maintenant, MADAME, ie suis sans Maistre, sans Contrerolleur, sans Arbitre, de mes volontez, sans Compagnon (disoit Henry troisiesme mon ayeul à la Royne sa Mere) lors que ne pouuant plus supporter l'audace authorisee d'vn Prince estranger, trop affermie & establie, au preiudice de la Monarchie qui m'est escheuë en partage, il l'eut terracé, & reduit en l'estat, où les temeraires & ambitieux se voyent ordinairement precipitez apres vne longue & riante fortune. Ce Roy qui par vne maligne & consultee resolution, auoit esté abaissé & rendu Nouice aux affaires de son Estat,

Paroles du Roy Henry III. apres la mort de Henry Duc de Guyse à Blois.

enerué & ramolly dans les desbauches & vicieux exercices, non par inclination naturelle, ains par vne maternelle & affectee nourriture (à dessein de luy filler les yeux, pour luy oster la veuë des choses, ausquelles necessairement sa santé & eminente condition l'appelloit) successeur de ses deux freres, François, & Charles, qui nourris & esleuez par mesmes Maistres & Precepteurs, eurent quasi vne fin pareille, le premier pour desirer cognoistre la cause du mal de ses sujets: & l'autre pour en auoir assez de certitude, & y vouloir apporter le remede necessaire, preferant le salut de son peuple à l'effrenee & passionnee domination d'vne Royne, entierement portee à l'humeur propre & peculiere aux petits Ducs & Comtes de sa nation; ou pour mieux dire aux Medicis, dont les cinq pillules de leurs armoiries sont les Hierogliphes de leur ancienne extraction. Ces deux Roys durant leur regne,

François II. assembla les trois Estats à Orleans, en l'an 1560.

La genealogie des Medicis, rapporte que le premier de leur Maison estoit vn Medecin.

maniez auec la verge, & le foüet, tenus sous la discipline de la houssine, cheuaux legers des passions de la Royne leur Mere, & du Duc de Guyse, le second sentant à la fin son courage, voulant quitter le casaquin, & sortir du gouuernement & correction de ses mauuais Escuyers, pour prendre possession de son heritage, & endosser le harnois pour manier le tymon de sa Monarchie. Aussi tost la ialousie de sa Mere, & de ses adherans, luy en disputent la conduitte, & comme il voulut faire force sur la charge qu'il estoit obligé d'en prendre, & que raisonnablement & à descouuert on ne luy pouuoit quereller, on se seruit des ingrediens dont l'Italie est si feconde, & desquels ceux qui en viennent sont touſiours garnis, pour en faire present aux personnes qui peuuent nuire à la grandeur & establissement de leurs fortunes, tellement que par ce moyen s'en estans empeschez, le susdit Roy Henry son frere te-

Le Roy Charles empoisonné, meurt au Bois de Vincennes en l'annee 1574.

tourne de Poloigne, veut reculer cette ample succeſſion, & en ce faiſant effectuer le bon deſſein que ſes freres luy auoient laiſſé par ordonnance de derniere volonté, qui eſtoit le repos de ſes ſujets, & le reſtabliſſement de l'ancienne ſplendeur de ſon Eſtat. Mais ceſte femme, ceſte eſtrangere, & maraſtre, ayant en ſon ame emprainte (par vne nature hereditaire de ſes predeceſſeurs) les affections propres & particulieres aux Medecins, qui ne viuent & ne reſpirent que par le moyen des corruptions, ordures, meſlanges & putrefactions de pluſieurs ſales matieres, auroit en meſme temps eſmeu toutes les entrailles de cet Eſtat, & à la faueur de ſes violents empiriques corrompu toutes les meilleures & plus nobles parties de ce grand Corps, & icelles fait oppoſer à l'authorité, & commandement de leur chef: en ſorte que par ſes artifices, ayant ſuſcité à ſon propre Fils vne grande diuiſion en ſa

Monarchie, elle l'a regentee à son plaisir auec mille sorte de subtilitez, lesquelles ne luy pouuans tousiours estre cachees, il auroit en fin voulu monstrer qu'il estoit Roy en son Royaume, non par vsurpation, pour pouuoir tomber en compromis, non par election, ains par vne droite, iuste & legitime succession. Mais le meilleur droit & les plus fortes raisons n'ont aucun poids vers ceux qui veulent regner, elle broüille, elle remuë, elle luy creue les yeux, & neantmoins elle ne le veut pas perdre, elle veut se seruir de luy, sa presence luy estoit necessaire, & son authorité nuisible, il porte tousiours le nom de Roy, mais elle s'en attribuë les fonctions, elle luy donne la casaque de Page, luy fait porter l'esponge, & non contente de cest abaissement, (iugeant bien que l'esprit d'vn grand Roy, ne pouuoit pas estre long temps restraint & reduit en ce miserable estat, sans faire quelque brusque

Le Roy Henry III legitime successeur de son Royaume.

faillie, pour sortir de seruitude,) elle trame des filets pour l'arrester & l'empestrer, elle practique des Barricades, & comme l'ame d'vne femme ambitieuse, est irresoluë & chancelante, elle ne sçait ce qu'elle doit faire, ou le retenir, ou le laisser aller: luy d'vn esprit conceptif, & prompt à la desfiance, ne treuue autre asseurance qu'en sa retraitte, & par vne prudente & necessaire sortie de Paris, le 12. May 1588. ne laisse à sa Mere & à ses complices que le nid & la cage de l'oyseau Royal, prenant son vol vers les villes plus fideles, qui assises sur l'honneur, n'auoient pas voulu prendre gouust aux chants melodieux des Syrenes Italiennes, en suitte dequoy il se veut mettre sur le train & posture de sa grandeur, de sa Majesté, veut faire barriere contre les forces opposees à son authorité, tranche du Roy, & par vn tragique mais necessaire effort le 23. Decembre 1588. se met hors de la presse, escarte les nuages qui

Barricades de Paris, qui contraignirent le Roy d'en sortir, & aller à Chartres, pour euiter la prison & captiuité.

Mort de Messieurs les Duc & Cardinal de Guise à Blois.

obſcurciſſoient ſa clarté, & reduiſant en luy, la pluralité, en vnité. Void ſa Mere auec vn viſage riant, vne face gaye, & toute reluiſante d'vne haute Majeſté, & luy dit: Madame, ie ſuis à preſent ce que ie dois eſtre, ie gouuerneray deſormais mon Empyre ſans contredit. Celuy qui par voſtre moyen faiſoit obſtacle à mes volontez, qui ſeruoit d'interpoſition à mon pouuoir, pour le faire eclipſer, eſt maintenant reduit en vn neant, & a receu le payement de ſon audacieuſe temerité, & moy auec vne acclamation publique, aſſis ſur le throſne Royal, & recogneu ſans enuie, ſans ialouſie, ſans competiteur, le doux & agreable dominateur de mes peuples. Le regret, le deſplaiſir de ceſte nouuelle, au meſme moment, luy ſaiſit les ſens, auec vne telle violence, que voyant ſes practiques deſcouuertes, ſes artifices deſcouſus, ſa trop hardie, & eſleuee authorité fracaſſee; & elle ſur le poinct d'eſtre reduite au

pouuoir que le voille porte auec soy : se cache sous l'ombre d'iceluy, & comme il auoit esté la principale cause de sa grandeur, & que sous ce manteau elle auoit plus ressenty de ioye, que de tristesse: Alors ceste grande reuolution le fit changer d'vsage, & le rendit tesmoin, des soupirs & des pleurs que depuis elle respandit iusques à la mort. Mais comme vn mal, s'il est flatté, s'irrite d'auantage, & vne playe à moitié guerie, se rend incurable, si elle est negligee. Ce Monarque ayant commencé sa guerison & fait perdre la fiéure à son Estat, voyant ses playes à demy reconsolidees, demeura à la moitié du chemin, ne recognoissant pas que le poison semé dans les entrailles de son Estat, gaignoit insensiblement de veine en veine, iusques aux parties nobles d'iceluy, dont luy qui en estoit le Chef fut tellement pressé, que ne se pouuant desembarasser des pieges que artificieusement la Royne Mere

Mort de la Royne Mere.

luy auoit tendus (par le conseil de ceux de sa nation, & par l'entremise des suppostz de son ambitieux desir) il fut en fin traistreusement assassiné. A la verité il y eut de sa faute, car sortant de brassieres, & se voulant mettre à franches couldees, (ainsi qu'vn puissant Roy doit estre) il n'y auoit raison ny asseurance, de se confier à ceux qui participoient aux mauuais conseils, que l'on prenoit contre luy? Ce que ie rapporte icy (MADAME) a deux fins principales, l'vne pour vous monstrer, qu'encores que m'ayez fait nourrir en tenebres, contre les regles & formes obseruees en l'eleuation des Roys, probablement pour profiter de ma simplicité, du tout ignorant en l'Histoire de mon Royaume, & l'autre pour vous asseurer, qu'ayant ceste cognoissance, i'ay à present assez de iugement, pour me garantir de semblables euenemens. Ie ne vous represente pas cecy pour me tirer entierement du respect

Le Roy Henry III assassiné à S. Cloud par vn Iacobin Jerry de Paris au mois d'Aoust 1589.

que ie vous dois comme Fils, mais ie veux parler en Roy, & en Hiſtorien tout enſemble. Pour vous faire voir que l'Italie a eſté la forge, où tous les reſſorts de nos malheurs ont pris leur trempe & où toutes les trahiſons, poiſons, deſloyautez & perfidies eſcloſes dans le ſein de mon Eſtat, ont eſté conceuës, par les induſtrieux artifices d'vne femme de voſtre Maiſon. Afin que vous faiſant voir vn exemple domeſtique ſi pernicieux & dommageable, vous ayez de l'horreur à receuoir des conſeils pour limiter mes diſcours, mes entretiens, mes paroles, ont touſiours iuſques à preſent ſenty la puerilité de l'aage que i'ay paſſé, & de là vous auez pris aduantage pour l'authorité que vous auez vſurpee ſur moy. Cela ne m'euſt pas eſmeu ny irrité, m'eſtant voulu abaiſſer pour deferer comme Fils, à la qualité de Mere, ſans me preualoir de celle de Roy, en ſorte que ma vie peuſt eſtre pluſtoſt repreſentee, par

Tous les malheurs arriuez à la France ont eſté conceus en Italie, & apportez en ce Royaume par ceux qui ſont venus de Florence.

par vn exemplaire d'obeyſſance, que par rapport d'vne Royalle authorité, mais ie me ſuis offenſé de voir, que mon humilité n'a ſeruy qu'à la ruyne de mon Eſtat. Que depuis la mort de feu le Roy mon Pere, il a eſté manié par gens factieux, eſtrangers, & ignorans. Que vous-meſmes (pour battre en ruyne mon legitime pouuoir) y auez introduit vn Triumvirat, dont vous faites la premiere des trois perſonnes, & les deux autres au ſcandale de tout mon Royaume, & à voſtre honte, (bien que vils, abiects, & tirez de l'ordure & des plus puantes latrines de Florence) ont bien l'audace de ſe rendre compagnons de vos conſeils, & eſgaux à vous en pouuoir. Ie ne dis pas aſſez, vous n'eſtes que le marche-pied de leur grandeur: & la porte-malle de leur ambition. Ie me tais de ce que ie ſçay du reſte, mes yeux voyent à trauers les murs, & brillent juſques dans les actions les plus ſecrettes, mes aureilles oyent le

bruit meſmes dans le ſilence. Il eſt bien difficile de circonuenir vn Roy à diuers temps & à pluſieurs repriſes. Mais le malheur eſt pour vous, qu'il ne faut point auoir, ny des yeux, ny des oreilles de Roy pour ces choſes. Car les moindres & les plus petits de ma Court, en ſont à leur regret ſpectateurs. Ma Nourrice & ſa ſuitte que vous m'auez fait chaſſer, & tant d'autres auſquels l'on a baillé le boucon, & fait ſortir d'aupres de moy au voyage de Bordeaux, & depuis, en ſçauroient bien que dire, choſes que i'auois aſſez à contre-cœur, & dequoy neantmoins, par bien-ſeance & reſpect maternel, ie n'ay pas voulu m'eſmouuoir : Ce qui a fait croire que durant ceſte confuſion, i'eſtois aſſoupy d'vne profonde lethargie, principalement quand l'on a veu mes Officiers deſpoüillez de leurs charges, les principales Colonnes & pilliers verdoyans de ma Couronne, les vns empriſonnez, & les autres

rendus, sans crimes, criminels, les Chefs & Ministres de mon Conseil chassez honteusement, & au lieu d'iceux establis en leurs places des hommes, sans nom, sans merite, sans vertu, sans probité, & sans honneur, & encores achaptez de mes deniers, & disposez à tout faire pour de l'argent, ingenieux à ma ruyne, & cauteleux à me persuader mon malheur. Duvair, Villeroy, & President Iannin qui affinez & recuits dans mes affaires par vne longue experience, espreuuez de fidelité, exempts de corruption: vierges & puceaux en vostre honneur; vous auez receu pour recognoissance des deuoirs rendus à V. M. & des services faits à sa Couronne, des reproches & des calomnies. A la verité ne ioüyssant pas de mon pouuoir, vous estiez abandonnez aux orages & aux calamitez du temps: Car vos ames inflexibles & faites à pointes de diamant, ne pouuoient s'amollir à la forge & sur l'enclume

du Mareschal Sully, le fidele gardien de mes Threfors, & parfait Oeconome de mon Espargne, duquel nostre Seigneur a parlé par Prophetie, representant le bon seruiteur auec des cinq talens, tes labeurs, tes veilles, & ton feruent zele à la conseruation & augmentation du reuenu & grandeur de ma Couronne, a esté recompensé par ton esloignement, par la perte de la Bastille, de l'Arsenal, & de mon Conseil tout ensemble. Ta presence estoit trop nuisible aux Banquiers de Florence; Vous Mareschaulx de France mes fideles Conseillers, vos approches de ma Court, effoient suspectes; vous estes François, & l'on veut gouuerner à l'Italienne, vos aduis n'ont ny mesure, ny cadence pour le branle à la Conchine. Noblesse, les fleurs du Parterre de la France, le pur froment & la mere goutte des plus delicieuses liqueurs de mon Estat, vostre vertu est de mauuaise odeur, & les

fruicts de voſtre valeur & generoſité n'ont pas le gouſt de ceux de delà les Alpes. Gouuerneurs des Prouinces & des Places, ſoigneux Concierges de mes Forteresſes, ſi vous n'en donnez les clefs aux Eſtrangers, vos fidelitez ſont appellez crimes dans mon Louure, & les teſmoignages que vous rendez de la curieuſe garde des lieux que mon predeceſſeur a commis à voſtre charge. Vne ouuerte deſobeyſſance. Princes mes alliez, & bons parens Arcs-boutans de mon pouuoir, les appuys & ſouſtiens de ma Monarchie, vos paroles hardies, vos cœurs genereux & portez à l'eleuation & accroiſſement de mon authorité, ont donné ſujet à la procedure qui s'eſt faite contre vous. Mon Couſin le Prince de Condé, ie ſçay le ſecret, la puiſſance que i'auois reſolu de vous donner pour faire ſortir d'aupres de moy, ceux que la voix publique, & les particuliers conſeils que Dieu donne, me marquoient d'Ancre

M. d'Ancre.

pour les mieux recognoiſtre. Celle qui ſe meſle mais en mauuaiſe, Medecine, de donner des breuuages arroſifs à mon Eſtat. Celle qui le Conchine à tous momens, & le rend ſale & infect. Le Magot qui peſle-meſle broüille & met tout en confuſion. Le Barbin Barbier (qui donnant la ſeignee aux grandes & petites veines de mon Royaume) en tire tout le meilleur ſang pour l'extenuer, & apres rendre langoureux, & palpitant. Le Pere à muzeau enluminé, qui met du Cotton dans mes aureilles, pour me rendre ſourd aux plaintes de mon pauure & deſolé peuple, tous ceux-cy di-je concurrans au malheur à quoy ie ne pouuois lors remedier, ont cauſé voſtre captiuité. Ie le ſçay, & vos conſciences à tous, rendent teſmoignage ſi i'y conſenty volontairement aux violences qui ont eſté exercees contre vous? Mais Dieu qui touche mon cœur, par vne reflexion qui rejallit ſur moy, des

M. de Medicis.

M. d'Ancre.

Mangot.

Barbin.

Le P. Cotton.

plaintes que mes peuples luy font, resueille à present mes sens, & me fait cognoistre non seulement ce que ie suis, mais aussi ce que ie peux. I'ay esté enfant & Roy tout ensemble, MADAME, maintenant ie suis l'vn, & non plus l'autre, si l'on a abusé de moy, & de mon pouuoir, ie ne veux pas d'oresnauant abuser de moy-mesme, ie suis obligé de faire recepte & mise de ce que Dieu a commis à mon soing, les Estrangers ne rendront pas mon compte, ils sont trop mauuais Tuteurs & Procureurs, Ie recognois à leurs actions, que l'vtilité, le profit, & les grandeurs viennent tousiours au deuant de leur deuoir: ce ne sont pas mes gens, ie suis né en France non seulement François, mais Daulphin & Roy des François, d'vne Mere Italienne à la verité, mais d'vn Pere né, nourry, & esleué en sa Patrie & la mienne, qui n'eut iamais l'ame tournee vers la perfidie, & duquel ie tiendray les pre-

ceptes & enſeignemens, auſquels s'il vous euſt pleu en ioindre d'auſſi bons que m'en pouuiez donner MADAME, mon Eſtat fuſt en meilleur eſtat ; ie parle en Roy, & non en Roy à poil folet, comme ceux de voſtre Conſeil deſirent que ie ſois, ains en Roy hors de Page, en Roy formé & eſtably, pour commander, pour ordonner, pour executer, pour faire obeyr, voire meſmes ceux auſquels i'ay rendu de l'obeyſſance, ce ſera au regret des meſchans que ma condition eſt changee, vous n'en deuez auoir deſplaiſir, car ie ſuis voſtre Fils & voſtre Monarque tout enſemble, puis que la Royauté reſide en vn ſeul homme & non en pluſieurs, & c'eſt par moy que vous deuez reſpirer, & non moy par vous. Metamorphoſe ſalutaire, & d'autant plus à ſouhaitter qu'elle eſt perilleuſe aux perfides & aux traiſtres de leur Patrie. Les Roys ſont en terre ce que le Soleil eſt aux Cieux, leur eſclat, leur lumie-

re brille par tout leur Royaume, & les Roynes meſmes n'ont point de ſplendeur que par le benefice des Roys, ainſi que la Lune n'a point de clarté que par la diſtribution que le Soleil luy fait de la ſienne. Il eſt vray que le Soleil ſouffre quelquefois alteration, & eſt obſcurcy iuſques à eclipſer, mais reprenant incontinent ſes forces il diſſipe tous les nuageux obſtacles qui s'eſtoient oppoſez contre luy, & apres par vn abſolu pouuoir leur fait regretter leur temerité par pleurs & larmes de pluye. De meſmes pendant les ſept annees de mon Regne, ie n'ay peu touſiours tenir le haut poinct de mon authorité, elle a eſté contre-carree, & vous MADAME, en auez eſté le plus ſouuent le fatal inſtrument, par le ſecours & l'ayde des factieux qui vous ont aſſiſtee, leſquels à preſent ont bien de la peine à deſmordre, & vous perſuadent tant qu'ils peuuent de tenir bon, iugeans bien que ſi ie n'vſe

d'vne extraordinaire clemence en leur endroit, ils retourneront en la misere de leur premiere condition, la voix publique crie, le sang des innocens espandu par eux sans raison & Iustice, appelle la Iustice de Dieu, & leurs enfans & parens somment & interpellent la mienne. Ie veux ce qui est bon, & ne le veux pas seulement, mais ie mets la main à l'œuure pour l'executer. MADAME il me faut laisser faire, faisons vn eschange de nos actions, muons de chance, & faites ce que ie faisois. Vous irez à la chasse, vous irez aux Thuilleries, & vous y amuserez à faire des bouquets, à y ioüer aux barres, à oüyr la musique du Rossignol, & en tuer quelques-vns pour faire curee à la Mareschalle, afin que sa voix vous soit plus douce & agreable. Vous seruirez les Maçons, à quoy vous preniez si grand plaisir de me voir occupé, mais en faisant tout cela gardez d'approcher de l'Echo ceste meschante fille des bois, car

elle diroit tout, meſmes les choſes que ie ſçay, & que ie ne veux pas dire hors de là, c'eſt vne babillarde, & vne cauſeuſe, qui ne cele rien. Elle ne reſſemble pas Mangot qui ſeelle tout pourueu que la Mareſchalle auec ſon Eſprit familier luy ſoit apparu en ſonge, & luy ayt fait ſigne, qu'elle l'approuue. Pour le Mareſchal auec ſon brochoüer ſi ie n'en diſpoſe autrement, & que le vouliez aupres de vous, ie ne l'empeſche, pour le Roy, la ſciatique qui le tourmente plus que iamais, & qui luy eſt vne cuiraſſe pour le ſiege de Soiſſons, me releue de tout ſoupçon: car il ne peut plus bien frapper ſur l'enclume. Pour la Mareſchale les delices de voſtre cœur. I'ordonne quand ſon petit Demon l'aura catechiſee, que la Place ſon Eſcuyer ſouffle tant que faire ſe pourra au fourneau de ſa forge, pour y tenir en vigueur ſon charbon demy eſteint. Mangot, Barbin, & tous leurs adherans & complices, pendant

qu'on leur bastira des supplices, qu'ils facent place nette aux gens de bien. Et si la honte d'estre veus menez publiquement és prisons leur fait mal au cœur, qu'ils aillent clandestinement prendre possession des plus belles chambres de la grosse Tour de la Conciergerie, craignant que l'on ne les mette aux Sales noires du Fort l'Eueſque où ils ont enuoyé tant de bons François. Voila vn article vuidé, & tournant le fueillet, Ie veux que le Prince de Condé mon Cousin sorte de la Bastille, & qu'il vienne me remercier & se purger des calomnies que l'on a fabriquees contre luy, ou s'il y a eu quelque chose de mauuais dedans son cœur, qu'il le dise franchement & publiquement, protestant de n'y retourner plus, afin que ma clemence distille sur luy sa douceur. Que tous les Princes, Seigneurs, Officiers de ma Couronne, & de mes Parlemens retirez & esloignez de ma Court, s'en approchent

chent auec toute seureté, & viennent me rendre les deuoirs, à quoy leur naissance, leur condition, & leurs charges les obligent. Que les Officiers de mon Conseil, & de mes Finances bannis d'aupres de moy viennent reprendre leurs places. Que les Princesses & Dames retirez auec leurs maris, parens & amis, retournent pour seruir de compagnie à la Royne sans crainte de vous MADAME, car ie ne veux pas que pour auoir refusé d'entrer en la Confrairie Coyonnesque vous leur vouliez ou procuriez aucun mal: Vous vous estonnerez de ce changement, mais ie m'estonne bien plus de celuy que vous auez apporté en mon Estat, à quoy Dieu aydant ie donneray les remedes vtiles par le pur seruice de Dieu que i'y restabliray, la correction des abus, l'administration pure de la Iustice sans corruption & venalité, l'entretien de la Police & de la discipline, la punition des meschans,

l'exaltation des bons, la reintegration de mes plus fideles seruiteurs en leurs charges, les faueurs que ie feray à ma Noblesse & aux personnes de merite, le soing que ie prendray pour le soulagement de mon pauure peuple, & bref par l'ordre que ie mettray peine de donner par tout, afin que tous ensemble loüons & remercions Dieu d'vn si bon & necessaire restablissement, & que tous mes peuples dient auec vn ardent desir par vne acclamation publique & generalle, Viue le ROY, Dieu benie le ROY, Dieu sauue le ROY.

De mon Cabinet du Louure, apres la sortie de mon Conseil estroit, ce 22. Auril 1617.